

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ POUR LES MEDIATHEQUES ET LUDOTHÈQUE DE CRÉTEIL, ALFORTVILLE, PLESSIS-TREVISSE, LIMEIL-BREVVANNES, BOISSY-SAINT-LEGER ET SUCY-EN-BRIE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques et ludothèque de Créteil, d'Alfortville, du Plessis-Trévisse, de Limeil-Brévannes, de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie lors des jours de forte affluence du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022 inclus ;

CONSIDERANT qu'il est par ailleurs nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques et ludothèque de Créteil dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture au public, et notamment le dimanche après-midi, du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022 inclus ;

CONSIDERANT enfin qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les médiathèques et ludothèque de Créteil dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022 inclus ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer des emplois non permanents ;

DECIDE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/09/21
Accusé réception le	27/09/21
Numéro de l'acte	DC2021/727
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126961-AU-1-1

ARTICLE 1 : Des emplois non permanents sont créés, conformément au tableau ci-annexé, pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein des médiathèques et ludothèque de Créteil, d'Alfortville, de Limeil-Brevannes, du Plessis-Trévisé, de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 27 septembre 2021.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/09/21
Accusé réception le	27/09/21
Numéro de l'acte	DC2021/727
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126961-AU-1-1

Emplois non permanents sont créés pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein des médiathèques et ludothèque de Créteil, d'Alfortville, de Limeil-Brévannes, du Plessis-Trévisé, de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération calculée sur la base de :
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèques et ludothèque de Créteil	24 postes à TNC (160 heures hebdomadaires réparties sur les 24 postes)	10 mois	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine) Majoration de 66% pour les heures travaillées du dimanche
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèques d'Alfortville	9 postes à TNC (82 heures hebdomadaires réparties sur les 9 postes)	10 mois	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque du Plessis Trévisé	2 postes TNC (20 heures hebdomadaires sur 2 postes)	10 mois	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque de Limeil-Brévannes	4 postes TNC (28 heures hebdomadaires réparties sur 4 postes)	10 mois	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque de Boissy Saint-Léger	2 postes TNC (29 heures hebdomadaires réparties sur 2 postes)	10 mois	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque de Sucy-en-Brie	2 postes TNC (16 heures hebdomadaires réparties sur 2 postes)	10 mois	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints du patrimoine)